

Produits concernés : Tous les produits Sage Paie.

Fonction mise en avant : « Plan de Paie Sage ».

### Utilité :

Le Plan de Paie Sage (PPS) permet la mise à jour automatique et sécurisée du paramétrage du plan de paie par simple chargement d'un fichier contenant les nouveautés légales et sociales. Grâce à la documentation livrée avec le PPS les utilisateurs prendront connaissance de l'ensemble de ces paramétrages.

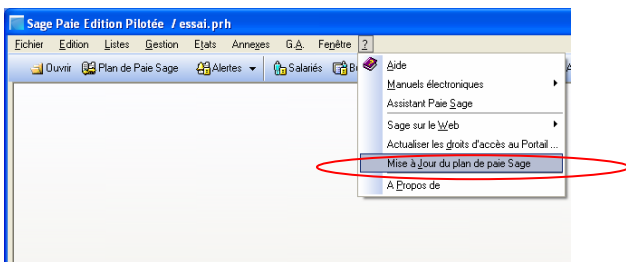
### Bénéfices :

- Conformité légale.
- Gain de temps grâce à la mise à jour automatique.

### Manipulations :

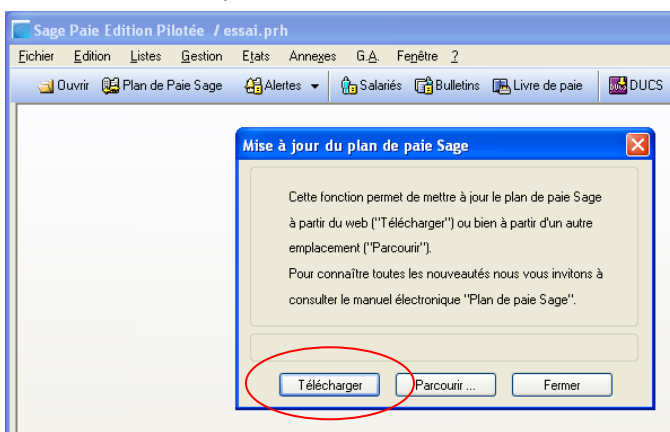
Pré-requis : Disposer d'un accès Internet sur le poste où est installé le logiciel de paie (dernière version).

1 / Cliquer dans le Menu sur " ? " puis sur « Mise à jour du plan de paie Sage ».

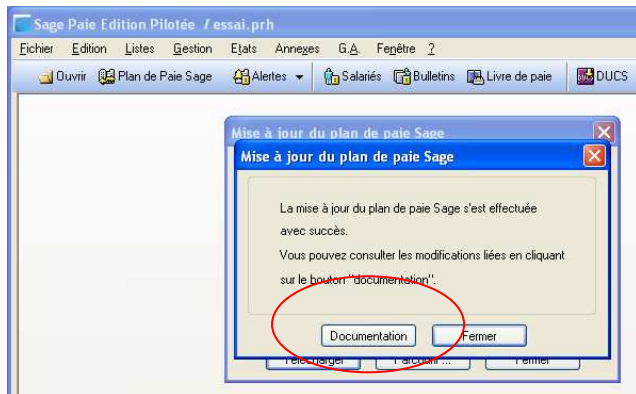


2 / Cliquer sur « Télécharger » pour lancer le téléchargement et la mise à jour du plan de paie Sage.

Dès que la mise à jour est terminée la fenêtre suivante est affichée : il est possible d'accéder à la documentation des nouveautés en cliquant sur le bouton « Documentation ».



Si ce bouton est grisé, il vous faudra installer le manuel électronique de la Paie et le logiciel Acrobat Reader (à partir du CD-Rom d'installation de votre version de Paie).



4/ Accéder ensuite à la documentation répertoriant l'ensemble des nouveautés mises à jour :

<b>NOUVELLES NORMES SOCIALES FEVRIER 2009</b> .....	<b>4</b>
TABLEAU RECAPITULATIF DES CHARGES SOCIALES ET FISCALES AU 01/02/2009 .....	4
DECLARATIONS DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE .....	6
BASES DE COTISATIONS DES APPRENTIS .....	6
CHOMAGE PARTIEL .....	8
PRIME TRANSPORT .....	9
<b>MISE A JOUR PRECEDENTE : JANVIER 2009</b> .....	<b>11</b>
LA DEDUCTION FORFAITAIRE PATRONALE .....	11
LE FORFAIT APEC .....	11
CONTRIBUTION SUR LES INDEMNITES DE MISE A LA RETRAITE .....	12
REVENU MINIMUM D'ACTIVITE (R.M.I.) .....	12
CONTRIBUTION DITE « FORFAIT SOCIAL » .....	13
LES AVANTAGES EN NATURE LOGEMENT .....	14
LA TAXE SUR LES SALAIRES .....	20
SAISIE SUR SALAIRES .....	21
FRAIS PROFESSIONNELS .....	22
LE PLAFOND DE LA SECURITE SOCIALE .....	26